

Les enquêtes de victimation en Europe

Renée Zauberman et Philippe Robert *

En un quart de siècle, les enquêtes sur la victimation et l'insécurité se sont développées de manière importante mais très variable selon les pays. Si l'on est près, par ailleurs, de disposer de questions standardisées sur les victimations, il en va différemment pour l'insécurité. Dans ce domaine, les protocoles utilisés sont peu standardisés et ils se heurtent souvent à de sérieuses critiques.

La robustesse des enquêtes tient notamment à la taille des échantillons (insuffisants dans certains pays pour fournir des intervalles de confiance assez resserrés) et à la stabilité de l'instrument dans le temps. Sans cette dernière, il est difficile de savoir si un changement dans les résultats correspond à la situation réelle ou s'il est seulement l'*artefact* d'une modification non contrôlée de l'instrument.

Elles ne sont intégrées dans un dispositif d'aide à la décision et d'évaluation des politiques que dans peu de pays. Dans ces derniers, une instrumentalisation excessive risque de perturber fortement les fonctions primordiales de ces enquêtes (mesure et connaissance de la délinquance). Dans d'autres pays au contraire, elles ne tiennent en fait qu'une place mineure dans la mesure de la délinquance par rapport aux statistiques de la police. Bon nombre de gouvernements nationaux, régionaux ou locaux peinent à prendre réellement en compte les investigations qu'ils ont pourtant commanditées. Enfin, l'avenir de ces enquêtes est menacé par la croissance des taux de non-réponses que l'on ne peut endiguer qu'au prix de surcroûts de coûts.

Les recherches scientifiques reposant sur ces enquêtes restent dans l'ensemble trop peu fournies. Cela tient notamment au faible nombre de chercheurs susceptibles de travailler sur des données quantitatives tout en mobilisant les acquis de la sociologie du crime. De tels travaux scientifiques sont pourtant susceptibles de renouveler la connaissance sur la criminalité. Leur développement s'avère nécessaire, y compris dans les pays actuellement les mieux dotés. En dehors même de l'amélioration de la qualité de ces enquêtes, il permettrait d'éviter des interprétations et des usages abusifs.

* Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) [Université de Versailles Saint Quentin (UVSQ), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), ministère de la Justice].
Cet article tire principalement son origine d'une synthèse opérée sous la direction de Renée Zauberman (2008 a, b) dans le cadre d'une action de coordination (CRIMPREV) du 6^e Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRD), et d'une enquête ultérieure réalisée par Van Dijk et al. (2010), pour le compte d'Eurostat, dans les 28 pays-membres de l'Union européenne.

Les enquêtes de victimation ne sont pas nées en Europe. Elles ont vu le jour aux États-Unis au cours de la décennie 1960 : une commission présidentielle (President's Commission, 1967) se préoccupait alors des insuffisances des comptages de la police pour mesurer la délinquance¹ ; en réponse, on a imaginé de recourir à une enquête portant sur l'ensemble de la population. Déjà, dès la décennie 1940, avait été mise au point une enquête de délinquance autoreportée² consistant à demander aux membres d'un échantillon s'ils avaient commis tel ou tel méfait au cours d'une période donnée, mais son usage s'était révélé surtout adapté à la délinquance juvénile. Al. Reiss Jr (1967), Philip Ennis (1967) *et al.* Biderman *et al.* (1967) ont proposé d'utiliser une démarche analogue mais en demandant cette fois aux personnes interrogées si elles avaient été victimes d'atteintes aux biens (vol, vandalisme) ou d'agressions. Cette méthode a connu un succès considérable : au cours de la décennie 1970, le National Crime Survey (NCS) s'est installé comme outil ordinaire de mesure de la délinquance, plus exactement comme moyen de contrôler ou de corriger, au niveau national, les mesures basées sur les comptages de la police, l'Uniform Crime Reporting Program (UCR). La comparaison entre les deux sources a toujours été une priorité absolue³, de sorte que les résultats de l'enquête de victimation ont été présentés sous forme d'estimations en chiffres absolus afin de permettre une confrontation immédiate avec les données de la police.

En Europe, les premières enquêtes de victimation ont été réalisées par des chercheurs travaillant soit dans des instituts gouvernementaux – ainsi dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas ou en Angleterre et au Pays de Galles – soit dans des centres universitaires – comme en Allemagne. Sans mésestimer l'importance des travaux américains sur les premières réalisations anglaises⁴ ou néerlandaises, Jan Van Dijk (2009, 19) fait remarquer que ces premières expériences européennes étaient moins soucieuses de cohérence avec les statistiques de la police, plus préoccupées d'explorer le champ des attitudes et des opinions qui permettent ensuite d'expliquer les résultats.

La pratique de telles enquêtes de victimation s'est ensuite intensifiée, quoique à des degrés variables, dans plusieurs pays d'Europe occidentale, tout particulièrement en Angleterre et aux Pays-Bas où elle a été institutionnalisée depuis le début des années 1980. C'est encore en Europe qu'est apparu à la fin des années 1980

un ambitieux programme d'enquêtes internationales de victimation (ICVS) et Eurostat est actuellement en train de développer un projet spécifique d'enquête de victimation à l'échelle de l'Union. La tendance à la localisation des politiques publiques de sécurité a conduit encore à mettre en œuvre ce type d'enquête à des niveaux plus locaux pour fournir des informations à différents « observatoires ».

Cependant, non seulement le recours à ces enquêtes sur la victimation et l'insécurité varie considérablement d'un pays à l'autre, mais encore la qualité de ces enquêtes peut différer considérablement d'un cas à l'autre. L'usage que l'on en fait montre aussi des différences considérables. Il a donc semblé nécessaire de comparer, du point de vue de la pratique et de l'utilisation, quelques cas de pays particulièrement illustratifs de cette diversité.

Une gamme d'enquêtes très diversifiée, avec davantage d'acquis dans le domaine de la victimation que dans celui de l'insécurité

La diversité des pratiques et les leçons qu'il faut en tirer peuvent être envisagées sous trois angles :

- le champ couvert : victimation et sentiment d'insécurité ;
- le caractère concentré ou dispersé du dispositif ;
- le degré de robustesse des enquêtes.

Victimation : un mouvement de standardisation des questions se dessine

La situation est très contrastée selon que l'on s'attache aux victimations ou au sentiment d'insécurité.

1. Si les travaux de cette commission ont baigné dans une atmosphère de forte préoccupation pour la délinquance, il est frappant de noter que les pays scandinaves qui eux se préoccupaient d'alcoolisme ont recouru à peu près au même moment à la même technique d'enquête de victimation.

2. Bonne synthèse in Aebi (2009).

3. Elle a contraint à des trésors de raffinements méthodologiques dont on trouvera un bon aperçu rétrospectif dans l'ouvrage collectif dirigé par Lynch et Addington (2007).

4. Voir par exemple le bilan dressé sous la direction de Hough et Maxfield (2007).

En ce qui concerne les victimations, la gamme des événements couverts est sensiblement la même partout : atteintes aux véhicules (des vols aux dégradations), cambriolages, vols, agressions, vandalisme.

Parmi ces victimations, la plupart des enquêtes distinguent celles qui atteignent tous les membres d'un ménage ou d'une unité de vie (atteintes aux véhicules, cambriolages, dégradations) et celles qui sont plus personnelles (vols et agressions) ; toutefois cette distinction a surtout de l'importance pratique pour celles qui prévoient d'interroger plus d'un individu par ménage.

Ces événements sont décrits de manière plus ou moins détaillée. Si la plupart des enquêtes distinguent les vols de véhicules de ceux d'objets ou d'accessoires⁵, tous en revanche ne s'attardent pas aux dégradations ; certaines explicitent le cas des deux-roues, dans d'autres cas, on ne sait pas s'ils sont pris en compte. Certaines enquêtes se limitent aux cambriolages du domicile, d'autres enregistrent aussi ceux qui concernent d'autres lieux (comme la résidence secondaire ou le local professionnel). Certaines distinguent une grande variété de vols, généralement selon le lieu de leur survenance, tandis que d'autres sont plus succinctes. Le vandalisme n'est pas toujours pris en compte ou seulement partiellement.

Les agressions constituent la catégorie la plus difficile à appréhender en raison de la grande diversité des situations que l'expression peut recouvrir ; le problème essentiel est celui des agressions sexuelles⁶ ou de celles par un cohabitant (*domestic violence*) qui peuvent être passées sous silence, incluses explicitement dans le questionnement sur les agressions ou bien encore faire l'objet d'interrogations autonomes. Si l'on se borne à poser une question générale sur la victimation violente, on ne sait jamais si les enquêtés prennent en compte ces violences particulières. Poser à leur sujet des questions spécifiques augmente les chances de les voir apparaître. Pour vaincre les réticences des enquêtés à mentionner ces types de violences, on recourt parfois à des dispositifs particuliers : l'enquête téléphonique est souvent présentée comme plus discrète que celle en face-à-face, sauf à user pour cette dernière d'une procédure CASI⁷. Au-delà de ce problème particulier des agressions sexuelles ou par un proche, se pose la question de savoir s'il vaut mieux se limiter aux seules violences physiques ou inclure aussi celles qui restent verbales, comme les injures ou les menaces⁸.

Ces variations ont d'importantes conséquences : les événements que l'enquête essaie de saisir sont souvent d'importance mineure et situés dans un passé plus ou moins lointain ; l'expérience a montré que leur remémoration est davantage stimulée par des interrogations détaillées que par des questions générales. Cependant un excès de détails factuels lasse l'enquêté et diminue la fiabilité de ses réponses. Par ailleurs, le souci de la taille du questionnaire incline souvent à restreindre les interrogations sur les répercussions subjectives des victimations qui fournissent pourtant une information précieuse, ou encore celles sur le cadre de vie ou sur les opinions et attitudes de l'enquêté dont on a souvent noté l'importance pour comprendre le niveau des victimations et leurs répercussions.

Au total, un mouvement de standardisation des questions sur la victimation⁹ se dessine. Si quelques tentatives se manifestent (notamment en Angleterre) pour étudier les vols dans les petits établissements commerciaux, certaines fraudes, certaines victimations touchant la consommation ou la vie des affaires (dans la première enquête nationale française), et les multiples incidents de la vie scolaire (que les enquêtes spécialisées détaillent largement), ces essais d'élargissement restent souvent limités. En effet, ils se heurtent vite à une double difficulté :

- il faut formuler les victimations dans un langage qui ait des chances d'être compris par tous les enquêtés à peu près de la même manière ;
- surtout, il faut que quelqu'un soit susceptible de se considérer comme directement victime de l'infraction, ce qui n'est pas le cas pour la délinquance sans victime ou à victimation indirecte¹⁰.

5. Ce n'était toutefois pas le cas des enquêtes nationales françaises sur les conditions de vie des ménages (EPCVM).

6. Les enquêtes spécialisées dans les violences faites aux femmes détaillent tout particulièrement les victimations à caractère sexuel.

7. Computer Assisted Self-Interview : l'enquêteur donne son ordinateur à l'enquêté en lui demandant de noter lui-même la réponse.

8. Dans cette dernière hypothèse, il reste à savoir s'il vaut mieux réunir toutes les agressions en un seul module ou en consacrer un à chaque sorte. Cette dernière manière de faire peut conduire à la prise en compte au titre des menaces et surtout des injures d'une marée d'événements très peu significatifs.

9. Voy. p.ex. Obergfell-Fuchs (2008, 114-116) pour l'Allemagne.

10. Ni d'ailleurs quand la victimation fait disparaître la victime comme dans le cas de l'homicide réussi. On oppose les infractions qui causent directement un dommage à quelqu'un (vol, agression...) et celles qui constituent seulement un défi à l'autorité publique (consommation de produit prohibé...) et ne causent pas de dommage à un tiers ou seulement indirectement (on peut ainsi considérer que la fraude fiscale cause indirectement un dommage aux non-fraudeurs qui paient davantage à la place des fraudeurs ou/et aux bénéficiaires de prestations publiques qui reçoivent moins à cause de la fraude).

Au total, le champ des cas de victimation susceptibles d'entrer dans les enquêtes est à peu près délimité, et la standardisation des questions afférentes est largement amorcée¹¹.

En revanche, l'aperception du sentiment d'insécurité par voie d'enquête en est à un stade sensiblement moins avancé, et non exempt d'une certaine confusion.

L'insécurité : des protocoles d'enquête peu standardisés et des réponses encore difficiles à interpréter

Toutes les enquêtes de victimation comprennent aussi des questions sur l'insécurité, mais il existe, dans la plupart des pays¹², beaucoup d'autres sondages spécialement dédiés à ce dernier thème. Ils sont moins compliqués à bâtir que les premières, moins coûteux aussi ; enfin, ils ne concurrencent pas les formes traditionnelles de mesure de la délinquance et ne suscitent donc pas de réticences de leurs gestionnaires. Pour autant, cette abondance n'est pas synonyme de richesse d'information. La plupart des spécialistes émettent des appréciations très critiques sur ces investigations¹³. D'une part, les questions utilisées sont très peu standardisées et l'on peine souvent à peser leur signification. D'autre part, même pour les questions standardisées, la réflexion sur l'insécurité n'a pas progressé suffisamment pour que l'on sache interpréter les réponses obtenues.

Au Royaume-Uni, des travaux conséquents¹⁴ ont récemment remis à plat tout ce domaine en distinguant deux facettes, l'une plus dépendante de l'expérience concrète (*worry*) l'autre plus expressive (*anxiety*). D'importantes recherches ont lieu aux Pays-Bas et en Belgique (Pauwels et Pleysier, 2005 ; Pleysier *et al.*, 2003 ; Venderveen, 2006), tandis qu'en Allemagne s'élève une vive controverse sur la portée réelle des résultats obtenus (Oberfell-Fuchs, 2008, pp. 116-119). Ces nouveaux apports ont débouché sur des recommandations de méthode¹⁵ qu'il sera désormais difficile d'ignorer, notamment :

- de rendre clair pour l'enquêté que le domaine exploré est celui de la délinquance,
- d'éviter de parler directement de peur ou d'insécurité,
- de substituer à des interrogations générales sur l'insécurité des questions reliées à telle ou telle sorte de victimation,

- de passer de formulations nominales à d'autres ordinales voire même en échelle,

- de tenir compte du temps écoulé depuis l'incident,

- de préciser la durée et la fréquence de l'épisode psychologique que constitue la peur...

- de ne pas négliger la dimension de colère (*anger*) à côté de celle de peur (*fear*),

- de bien distinguer les peurs de la préoccupation¹⁶.

Un énorme effort doit être accompli si l'on veut qu'à la multitude des sondages sur l'insécurité corresponde un réel effet de connaissance.

Des enquêtes générales (nationales, régionales ou locales) aux enquêtes thématiques portant sur des populations particulières (jeunes, femmes...) : une large gamme de dispositifs...

Dans certains pays, le dispositif d'investigation sur les victimations et l'insécurité est dominé par l'hégémonie d'une enquête, dans d'autres le tableau est beaucoup plus éclaté.

Les Pays-Bas, la Belgique et l'Angleterre et le Pays de Galles représentent une extrémité de cette échelle. Si l'on trouve bien en Angleterre quelques expériences locales (Sparks *et al.*, 1977 ; Smith et Gray, 1985 ; Kinsey, 1984 ; Jones *et al.*, 1986) – dont les répercussions ont souvent été notables tant dans le débat public

11. Toutefois, la balance entre questions de fait et questions d'opinion peut beaucoup varier au sein d'un même module de victimation, selon que l'on s'intéresse davantage à mesurer en détail la victimation ou à en analyser le vécu pour les victimes.

12. Voy. p.ex. Sacchini et Selmini (2008) pour l'Italie, Robert (2008) pour la France, Recasens (2008) pour les deux pays ibériques.

13. Voy. les différentes contributions figurant in Zauberman, (2008).

14. Synthèse in Farrall *et al.*, 2009.

15. Résumées par ex. in Ditton et Farrall (2007), pp. 223-241.

16. La première enquête nationale française abordait le sentiment d'insécurité sous des modalités qui, à plusieurs points de vue, anticipent ces recommandations nouvelles : elle interrogeait sur la réaction violente (*anger*) de la victime envers l'auteur, elle liait l'interrogation sur la peur à la sorte de victimation éprouvée (ce que les CVS reprennent mais de façon moins détaillée), elle interrogeait enfin sur le caractère durable ou éphémère de la peur, de la colère, de la perte de confiance (Zauberman *et al.*, 1990, pp. 84-87)... probablement parce que le questionnaire avait été bâti non pas a priori, mais après une longue enquête qualitative (Robert et Zauberman, 1985) utilisée pour détecter les interrogations qui faisaient sens pour les enquêtés (ce qu'un simple test est impuissant à détecter).

que dans l'avancement des connaissances scientifiques – elles sont peu nombreuses, souvent anciennes et le *British Crime Survey* (BCS) du ministère de l'Intérieur (*Home Office Research, Development and Statistics Directorate*) occupe une position de plus en plus hégémonique. Aux Pays-Bas, deux dispositifs nationaux – celui du Bureau central des statistiques qui a succédé depuis 1980 aux expériences du service de recherche du ministère de la Justice, et surtout l'énorme *Politieonderzoek Bevolking* (PMB) du ministère de l'Intérieur, né en 1993 – dominant d'autant plus le champ qu'ils sont déclinés à tous les niveaux, du national au local. Leur fusion va vraisemblablement encore renforcer cette hégémonie. À une moindre échelle, la situation est très comparable en Belgique : aux expériences locales pilotées par les Universités de Gand et Liège a succédé un gros *Moniteur de sécurité* du ministère de l'Intérieur, décalqué sur son homologue néerlandais et décliné aux niveaux fédéral et local¹⁷. On devrait rattacher à ce modèle le cas italien : l'essentiel des enquêtes de victimation est réalisé par l'*Istituto nazionale di statistica* (ISTAT), mais en fait le dispositif est plus récent et beaucoup moins solidement établi ; il ne correspond pas à l'investissement d'un acteur central qui serait en position hégémonique puisque seules quelques régions – principalement l'Émilie-Romagne à travers *Città sicure* – et quelques villes ont réellement investi le champ et qu'elles sont les seules réelles utilisatrices des enquêtes.

À l'inverse, les enquêtes fédérales sont rares en Allemagne¹⁸, et l'essentiel se trouve au niveau urbain à l'initiative soit d'instituts de recherche soit plus récemment de gouvernements locaux dans le cadre de la gestion de leurs programmes de prévention et de sécurité. On ne signale, au niveau de l'*Estado central* espagnol, que quelques tentatives anciennes du *Centro de investigaciones sociológicas* (CIS) et de l'*Observatorio de la delincuencia andalucía* pour réaliser des enquêtes de victimation, alors que la ville de Barcelone a développé depuis 1983 un dispositif d'enquêtes annuelles qui a été élargi à partir de 1999 à toute la Catalogne. Au Portugal, les essais entrepris par le ministère de la Justice au début des années 1990 ne semblent pas avoir prospéré ; ce sont les participations à l'ICVS qui y tiennent désormais lieu d'enquêtes nationales. Un dispositif d'enquêtes a été développé par un *Observatorio permanente de Segurança*

géré par l'Université pour la municipalité de Porto (Agra *et al.*, 2001 ; Agra et Queiros, 2007). La même université est maintenant chargée de développer un observatoire national, mais qui semble donner la priorité à la réalisation d'enquêtes de délinquance auto-reportée selon le modèle de l'*International self report delinquency studies* (ISRSD).

La situation française est intermédiaire : après l'expérience isolée d'une enquête nationale d'initiative scientifique au milieu des années 1980, l'Insee a développé depuis le milieu des années 1990 une *enquête permanente sur les conditions de vie des ménages* (EPCV) qui contient un module sur la victimation ; à l'initiative du ministère de l'Intérieur, elle a été remplacée depuis 2007 par l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS)¹⁹. Mais ce dispositif n'est guère en situation hégémonique : on relève l'existence d'enquêtes nationales thématiques souvent robustes quoique moins régulières, qui incluent des questions liées à certaines victimations²⁰ ; il existe encore, à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF), un important dispositif régional à passations régulières et un nombre non négligeable d'enquêtes locales²¹.

Au total, la gamme des enquêtes de victimation peut se ramener à deux grandes catégories : des enquêtes générales (nationales, régionales ou locales) et des enquêtes thématiques portant sur des populations particulières (jeunes, femmes, minorités ethniques, entreprises...).

17. Au moins à celui des communes qui ont signé avec le ministère fédéral de l'Intérieur un contrat de sécurité. L'enquête a été interrompue en 2011 pour des raisons financières. Elle doit être reprise en 2012 au niveau local aux frais des services locaux de police.

18. Souvent liées à la réunification et à un souci de comparaison entre anciens et nouveaux Länder ou encore à des populations spécifiques, comme les femmes. Récemment cependant le Kriminologisches Forschungsinstitut Niedersachsen (KFI), un organe de recherche du Land de Basse Saxe, a mené à bien des enquêtes d'ampleur nationale.

19. Évolution analysée in Didier *et al.*, 2009.

20. On trouve ainsi des questions de victimation – plus ou moins étendues selon les cas – dans le Baromètre Santé (*Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, INPES*), l'enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (*Escapad, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, OFDT*), l'enquête Événements de vie et santé (*EVS, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère de la Santé et des Sports, DREES*), l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (*ENVEFF*) et sa réplique en 2006 au sein de l'enquête Contexte de la sexualité en France (*CSF, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut national d'études démographiques*)... voy. p. ex. Robert *et al.*, 2008, notamment p. 435.

21. Notamment celles commandées en 2005 par le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU).

...qui est loin d'être entièrement représentée dans tous les pays

Cette gamme n'est pas toujours entièrement représentée. Certaines enquêtes nationales sont construites en effet de manière à assurer une représentativité régionale ou locale, soit directement – comme c'est désormais le cas pour le BCS dont les résultats doivent être représentatifs pour chaque circonscription régionale de police ou pour les *Moniteurs de sécurité* néerlandais et belge – soit par renforcement optionnel de l'échantillon (au bénéfice de certaines régions ou de certaines villes) comme dans les enquêtes de l'Istat.

Il faut y ajouter l'enquête internationale (ICVS) (Van Dijk *et al.*, 1990 ; Van Dijk et Mayhew, 1992 ; Del Frate *et al.*, 1993 ; Mayhew et Van Dijk, 1997 ; Van Kesteren *et al.*, 2000) initiée par Jan Van Dijk, Patricia Mayhew et Martin Killias, qui a couvert, suivant les campagnes un nombre variables de pays²². Dans ceux d'entre eux qui possèdent par ailleurs un dispositif important d'enquêtes nationales, les résultats des ICVS sont assez peu utilisés par la suite en raison de la faiblesse de leurs échantillons qui ne peuvent pas entrer en concurrence avec ceux des campagnes nationales. Les Pays-Bas font exception : l'intérêt montré aux enquêtes internationales est probablement dû au rôle central joué par ce pays et par Jan Van Dijk dans la création de l'ICVS.

Une version spécifiquement européenne (EU ICS) a été développée en 2005 par l'Institut Gallup (Van Dijk *et al.*, 2007) avec un financement de la Commission européenne. Antérieurement, des éléments sur la victimation et l'insécurité figurent dans l'Eurobaromètre (44.3) de 1996 et dans les *European Social Surveys* de 2002, 2004 et 2006. Actuellement, Eurostat met au point un *European Safety Survey (SASU)* – largement inspiré de l'ICVS – dont la première réalisation est prévue en 2014 dans tous les pays-membres avec des échantillons nationaux de 3 000 à 8 000 personnes²³. Jan Van Dijk a recommandé que ce travail soit supervisé par un comité d'experts indépendants, semblable à celui de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies de Lisbonne ou à celui du Centre pour les droits de l'homme de Vienne... ceci « afin d'éviter des interférences politiques excessives. » (Van Dijk, 2009, 55).

On découvre derrière cette variété de dispositifs des modalités variables de financement. Généralement, elles se situent pour l'essentiel au niveau de l'État national : le plus souvent,

ministère de l'Intérieur (en Angleterre, aux Pays-Bas, en Belgique, en France récemment), quelquefois ministère de la Justice (aux Pays-Bas initialement, au Portugal et en France), ministère des Sciences en Pologne, ministères concernés pour des enquêtes thématiques (en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie pour les femmes), dans certains cas institut national de statistique (en France et en Italie). On relève aussi des contributions non négligeables de gouvernements régionaux ou locaux (France, Catalogne, Belgique, Angleterre initialement, Allemagne, Portugal) et enfin d'agences de financement de la recherche (en Allemagne, en Angleterre, en France initialement). Occasionnellement, des enquêtes ont pu être financées par la Commission européenne comme ce fut le cas pour celle sur l'insécurité dans les villes européennes dans le cadre du 5^e PCRDT.

À l'arrière-plan de ces questions de financement, revient toujours le coût élevé d'enquêtes qui requièrent des échantillons importants pour éviter des intervalles de confiance démesurément larges surtout dans les cas de types de victimation rares. Si les gouvernements nationaux et même régionaux peuvent assumer de tels coûts sans grande difficulté, la charge s'avère souvent lourde pour des communes ou des agglomérations (la ville de Barcelone finance cependant une enquête annuelle depuis plus de vingt ans). L'importance des coûts a deux sortes de conséquences : d'une part, ils peuvent freiner le recours aux enquêtes de victimation de collectivités territoriales qui en éprouvent pourtant le besoin ; d'autre part, la position hégémonique d'administrations étatiques ou régionales peut les incliner, dans certains pays, à entraver la mise à disposition des données à la communauté scientifique ou à en filtrer les bénéficiaires.

En revanche, les enquêtes spécifiquement consacrées à l'insécurité, moins coûteuses, connaissent une gamme beaucoup plus diversifiée de commanditaires, incluant même des médias ou des instituts de sondages.

Une robustesse variable

La robustesse des résultats sera envisagée sous plusieurs angles : l'échantillon, l'instrument, le mode d'administration, la période observée.

22. Certaines fois, seules des villes d'un pays on fait l'objet de l'enquête.

23. Les instituts de statistique des différents pays réaliseront l'enquête. La passation est prévue pour durer 30 mn en moyenne principalement par téléphone (mais probablement en face-à-face en France et par questionnaire papier en Allemagne).

Des échantillons de très grande taille au Royaume-Uni et aux Pays-Bas

Le souci de réduire les intervalles de confiance a conduit certains pays à adopter des échantillons très importants. Le *Politiemonitor Bevolking* (PMB) hollandais constitue probablement un sommet avec ses 88 000 enquêtés (pour une population de 16 000 000 d'habitants²⁴), mais l'échantillon du BCS anglo-gallois se situe aussi un niveau élevé surtout depuis qu'il est passé à 47 000 enquêtés (pour une population de 53 000 000) ; il en va de même pour le *Moniteur de sécurité* belge (40 000 enquêtés pour une population de 10 000 000) ou pour l'enquête catalane (environ 14 000 pour une population de 6 000 000) et même pour les enquêtes de l'Istat italien (20 000 ménages totalisant 60 000 enquêtés²⁵ pour une population de 58 000 000). En France, au contraire, les échantillons des enquêtes de l'Insee sont restés longtemps assez faibles (quelque 6 000 ménages donnant environ 11 000 enquêtés pour une population d'à peu près 60 000 000 en France métropolitaine). L'intervention du ministère de l'Intérieur a amené un agrandissement de l'échantillon (passé à partir de 2007 à quelque 17 000 ménages), sans atteindre les tailles observées dans les pays précédemment cités. C'est du côté des enquêtes régionales en Île-de-France (11 000 ménages et individus pour une population de 11 000 000) que l'on trouve les échantillons de taille comparable aux modèles étrangers.

Le questionnement : détailler l'interrogation sans rebuter la personne interrogée

Les questions sur le sentiment d'insécurité apparaissent généralement peu satisfaisantes ; elles devraient être complètement révisées en tenant compte des recherches réalisées récemment sur ce thème. Pour la victimation, tout dépend de l'ampleur de l'étendue des interrogations : en général, les enquêtes interrogent sur les circonstances de l'événement et sur le renvoi²⁶ opéré ou non par la victime : si la plupart des enquêtes s'intéressent – avec plus ou moins de détail – au renvoi à la police, celui en direction d'autres intervenants (assurance, services de santé, fournisseurs d'équipements de sécurité...) est moins systématiquement appréhendé. Les questions sur les répercussions – notamment subjectives – de la victimation font souvent défaut ou bien restent malhabiles.

La qualité du questionnement repose aussi sur la capacité à arbitrer entre deux impératifs contradictoires : l'interview ne doit pas durer trop longtemps pour ne pas lasser l'enquêté ; et pourtant le questionnaire doit non seulement détailler les informations factuelles, mais encore faire suffisamment de place aux informations plus subjectives sur le vécu de l'incident et sur son contexte, (par exemple sur les caractéristiques et les problèmes du quartier) ainsi que sur les opinions et attitudes plus générales de l'enquêté, toutes informations sans lesquelles l'exploitation de l'enquête se réduirait à d'arides dénombrements finalement peu instructifs.

Le mode d'administration par téléphone, moins coûteux et plus discret, tend à se répandre

L'envoi du questionnaire par la poste – modalité la moins coûteuse – ne semble l'usage qu'en Allemagne²⁷. Dans ce pays, beaucoup d'enquêtes ont été réalisées par des instituts universitaires disposant de faibles moyens. Son principal inconvénient tient à l'impossibilité de contrôler la propension à répondre qui est plus forte chez ceux des enquêtés qui se sentent plus concernés par le thème de l'enquête.

L'interrogation en face à face – de plus en plus souvent avec assistance d'un ordinateur (CAPI, *Computer Assisted Personal Interview*) – constitue la modalité la plus coûteuse. Le *Home Office*, l'Insee, l'une des enquêtes nationales néerlandaises et certaines enquêtes allemandes (celles qui disposent de financements suffisants) y recourent. La qualité dépend dans ce cas de celle du réseau d'enquêteurs. La multiplication des dispositifs anti-intrusion au domicile est signalée en Angleterre comme un obstacle de plus en plus préjudiciable à leur travail.

C'est la passation par téléphone – avec assistance informatique (CATI, *Computer Assisted Telephone Interview*) – qui se répand le plus (Écosse, France pour les campagnes

24. En toute rigueur, on devrait faire abstraction des classes d'âge qui ne sont pas soumises à enquête. Comme il s'agit toujours à peu près des mêmes (les moins de 14 ou 15 ans) et que leur part ne diffère pas beaucoup d'un pays à l'autre, on peut se contenter des populations globales comme indicateur approché.

25. En dehors des renforcements commandés par quelques régions (11 000 pour l'Émilie Romagne).

26. On appelle renvoi (reporting en anglo-américain) le signalement aux autorités (ou à tout autre acteur) de l'incident par la victime.

27. Toutefois la Suède adresse un questionnaire postal abrégé à ceux qui ne peuvent participer à l'enquête par téléphone.

régionales et locales et pour la plupart des enquêtes thématiques nationales, Catalogne, Italie, Belgique, *Politiemonitor Bevolking* néerlandais, Portugal). Son succès tient essentiellement à une économie importante par rapport au face à face. En revanche, davantage que par le développement des abonnements en listes protégées qu'il est facile de contourner en tirant des numéros au hasard, ce mode d'administration du questionnaire est menacé par la multiplication des ménages ne possédant que des téléphones mobiles (dits *portables exclusifs*²⁸). La constitution d'échantillons complémentaires de *portables exclusifs* tirés au hasard n'est pas absolument impossible (Van Dijk *et al.*, 2007), mais l'absence de localisation des préfixes empêche d'y recourir pour des enquêtes régionales ou locales. En outre, le téléphone mobile ne permet que des entretiens beaucoup plus brefs que ceux menés par des téléphones fixes.

Il faut encore noter quelques tentatives récentes d'enquêtes en ligne (CAWI – *Computer Assisted Web Interviewing*).

Les enquêtes sur la victimation des étudiants ou des enfants scolarisés sont généralement administrées en salles de classe sous forme d'un questionnaire papier qui est rempli sous le contrôle des responsables de l'enquête et/ou des enseignants. Ici, le principal problème tient à l'autorisation parentale qui est souvent considérée comme un préalable nécessaire, surtout pour les plus jeunes. Une méthode analogue – naturellement sans les mêmes problèmes d'autorisation – est utilisée pour les enquêtes liées au service militaire (en Suisse) ou à la journée de préparation d'appel à la défense (enquêtes Escapad) en France. Toutefois, l'abandon de la conscription au profit de l'armée de métier par des pays de plus en plus nombreux ne donne pas un grand avenir à ce type de collecte.

Les spécialistes²⁹ attirent de plus en plus souvent l'attention sur l'inquiétante dégradation des taux de réponse : le BCS est parvenu à le maintenir à 75 % dans la dernière décennie mais la multiplication des sondages en tous genres finit par lasser la population sollicitée. À ce propos, Obergfell-Fuchs (2008, p. 114) remarque que les quelques rares enquêtes téléphoniques conduites en Allemagne n'ont pas donné des taux de réponses supérieurs aux taux moyen des enquêtes postales. A vrai dire, le problème crucial n'est pas tant celui du taux de réponse que celui des biais suscités par des non-réponses

inégalement réparties (Pauwels et Pleysier, 2008, p. 51) : l'apparent maintien d'un taux constant de réponse masque par exemple en Angleterre et au Pays de Galles une chute localisée précisément dans les zones à fort taux de criminalité (Hough, 2008, p. 78).

La période d'observation standard est de un an

Moins la période observée est longue, moins se posent des problèmes de perte de mémoire ou de télescopage temporel et plus les résultats sont solides.

La période standard est d'une année (Angleterre et Pays de Galles, Catalogne, Pays-Bas, Belgique, Italie, Allemagne, Suède), quelquefois en concurrence avec des durées plus étendues, comme trois ans, cinq ans ou la vie entière (Allemagne, ICVS, Italie) notamment dans des enquêtes sur populations spéciales. En France, les enquêtes de l'Insee interrogent sur deux ans et les enquêtes régionales et locales généralement sur trois ans.

L'utilisation des enquêtes sur la victimation et l'insécurité

Les usages faits de ces enquêtes peuvent se répartir en deux catégories : ceux qui regardent les décisions et les évaluations des politiques publiques et ceux qui concernent essentiellement la recherche ; la comparaison avec les statistiques pénales officielles appartient aux deux registres.

La délinquance de masse à victime directe serait mieux mesurée par les enquêtes que par les sources administratives

Puisque les enquêtes de victimation ont vu le jour pour compléter ou corriger la mesure de la délinquance par les statistiques de la police ou de l'administration judiciaire, la première

28. En Belgique (Pauwels et Pleysier, 2008) on estime leur proportion à 15 % des ménages (analogue à ce qui est avancé pour la France [environ 10 % selon l'enquête CVS]). Plusieurs études spécifiques (Pleysier *et al.*, 2006 ; Beck *et al.*, 2001 ; Beck *et al.*, 2005) ont surtout mis l'accent sur les particularités de ces titulaires de portables exclusifs (plus jeunes, plus diplômés...).

29. Ainsi Hough (2008, p. 78) pour l'Angleterre et le pays de Galles ; Obergfell-Fuchs (2008, p. 122) pour l'Allemagne.

utilisation qui vient à l'esprit est la comparaison entre ces deux sources.

Elle n'est pourtant pas aussi répandue qu'on le supposerait de prime abord : dans certains cas, l'enquête a supplanté la statistique pénale comme mesure de la délinquance (du moins de celle dite à victime directe) ; dans d'autres, c'est la statistique administrative qui reste la mesure privilégiée et l'enquête ne joue qu'un rôle complémentaire ; souvent aussi les services gestionnaires se bornent à juxtaposer les deux sortes de données sans les confronter réellement.

Il est vrai qu'une réelle comparaison pose de délicats problèmes méthodologiques et qu'elle suppose une expertise scientifique développée³⁰ qui n'est pas toujours possible.

Dans le cadre d'une action de coordination du 6^e PCRDT (Programme cadre de recherche, de développement et de technologie), un groupe de travail spécialement dédié à la comparaison entre les deux sources n'a pu s'appuyer que sur un nombre restreint de pays possédant un stock de travaux suffisamment nombreux et suffisamment sophistiqués. Dans certains cas, la comparaison fait partie de la production régulière des services chargés de gérer enquêtes et statistiques administratives (ainsi en Angleterre), dans d'autres (en Suisse), on ne la trouve guère que dans des recherches scientifiques. Pour autant, cette base a permis de dégager un certain nombre de conclusions (Van Dijk, 2009).

- Certaines délinquances – dites de masse (*i. e.* à forte occurrence) et à faible renvoi – sont partout mieux mesurées par les enquêtes que par les statistiques administratives ; d'autres – vols de véhicules et à l'intérieur de ces derniers – peuvent être appréhendées avec une qualité égale par les deux sources dans certains pays mais pas dans d'autres ; pour certaines enfin – la violence entre proches –, il n'est pas sûr qu'aucune des deux sources s'avère vraiment fiable..

- La comparaison produit des résultats plus solides en tendances qu'en niveaux, ce qui encourage à travailler sur des séries mais ce qui suppose des sources stables dans le temps.

- Il est utile de compléter les comparaisons en tendance par le calcul de corrélations... qui s'avèrent rarement fortes.

- Une confrontation systématique des deux sources permet de mieux mesurer les limites de chacune.

- La confrontation des données des enquêtes internationales ICVS avec la compilation statistique de l'*European Sourcebook* (Aebi *et al.*, 2010) permet d'intéressantes comparaisons internationales, notamment entre anciens et nouveaux membres de l'Union européenne.

- L'hypothèse de la stabilité du « chiffre noir »³¹ apparaît clairement réfutée.

- L'inertie institutionnelle rend les statistiques administratives moins sensibles que les enquêtes aux mouvements à la hausse et à la baisse. Notamment les données policières ont tendance à atténuer plutôt qu'à gonfler les chutes de certains contentieux. En revanche, elles ont eu tendance, tant en Europe qu'aux États-Unis (Rosenfeld, 2007), à exagérer l'évolution de la violence au cours des dernières décennies.

- Les systèmes institutionnels sont très sensibles à de fréquentes modifications des pratiques d'enregistrement, voire à des modifications législatives ou politiques... *ce qui augure mal de la capacité des statistiques de la police à suivre les changements dans le temps de la délinquance de masse* (Van Dijk, 2009, 44).

Les États et quelques grandes régions se servent à des degrés divers des enquêtes pour piloter leur politique de prévention et de sécurité.

L'utilisation des enquêtes en tant qu'aide à la décision et à l'évaluation des politiques publiques varie considérablement d'un pays à l'autre. Elle est systématique en Angleterre et au Pays de Galles : non seulement, le BCS semble y être devenu la référence ordinaire pour mesurer la délinquance, mais encore ses résultats sont utilisés systématiquement dans le cadre de l'évaluation des politiques développée par le gouvernement – dans le prolongement par exemple du *Crime and Disorder Act* de 1998. On extrait des enquêtes des indicateurs de niveau de la délinquance, de confiance dans la police et la justice, de satisfaction des victimes et des témoins. Mike Hough (2008, pp. 80 et suivantes) montre l'importance des indicateurs empruntés au BCS dans l'évaluation des politiques publiques de

30. On pourra en prendre la mesure en consultant les deux ouvrages consacrés à ce sujet aux États-Unis : celui de Biderman et Lynch en 1991 et celui de Lynch et Addington en 2007.

31. Différence entre la délinquance subie et celle qui est enregistrée officiellement.

sécurité³². Ceci est encore plus vrai à partir du moment où l'échantillon a été renforcé de manière à assurer la représentativité de l'enquête au niveau de chaque service régional de police (à la suite du *Police Reform Act* de 2002 ; Hope, 2005). Crawford (2001) a relevé une certaine contradiction entre cette culture gestionnaire qui impose une grille d'indicateurs très centralisée et un style de gouvernement « à distance » qui laisse beaucoup de marge aux acteurs locaux. Par ailleurs, des recherches³³ ont jeté un doute sur la capacité du BCS à fournir des indicateurs pertinents de performance de la police. Enfin, une mobilisation trop poussée de l'enquête à fins de pilotage et d'évaluation pourrait finir par obérer ses fonctions principales de connaissance et de la mesure de la délinquance (Hough, 2008, p. 81).

En Angleterre également, les résultats de certaines enquêtes exercent une influence directe sur le débat et les politiques publiques. Les deux enquêtes de Merseyside et Islington ont nourri, à la fin des années 1970, la résistance des municipalités travaillistes à la politique de sécurité des Conservateurs et, à plus long terme, contribué à forger la politique pénale du *Labour*. L'enquête du *Policy Studies Institute* a alimenté le débat sur la doctrine d'emploi de la police londonienne. La découverte du rôle emblématique de certains délits (*signal crimes*), comme par exemple le vandalisme contre des équipements publics ou le trafic local de stupéfiants, dans la production de la peur du crime semble avoir retenu l'attention des chefs de police et des responsables politiques, et contribué de la sorte à la définition de programmes spécifiques.

Au Benelux (Pauwels, Pleysier, 2008), la situation est voisine, encore que moins systématique : en Belgique, le *Moniteur de sécurité* est lié explicitement aux contrats locaux de sécurité passés entre l'État fédéral et des communes ; quant au *Politiemonitor Bevolking*, il constitue une part intégrante de l'organisation policière.

En Catalogne (Recasens, 2008), l'enquête fait partie du plan statistique de la *Generalitat* (le gouvernement régional autonome), mais on ignore quel sera son usage concret. L'*Ajuntament de Barcelona* (la municipalité de Barcelone) en avait usé dans une première phase pour s'imposer comme le seul acteur disposant d'informations précises sur la sécurité dans l'agglomération et pour déterminer les priorités de sa politique dans ce domaine. Dans une phase plus récente, son usage semble en recul. Quant au gouvernement central, il n'a pas semblé investir

la production de ce type de données, se contentant d'enquêtes, d'ailleurs peu systématiques, sur le sentiment d'insécurité.

En France, c'est très récemment que les résultats des enquêtes nationales ont été intégrés dans des observatoires nationaux comme celui sur les zones urbaines sensibles (ONZUS) et plus encore celui sur la délinquance (ONDRP). Toutefois, il semble bien qu'ils y tiennent en fait une place assez mineure par rapport aux statistiques de police. Les enquêtes régionales d'Île-de-France doivent entrer dans un dispositif d'observation à la disposition du Conseil régional. Quant aux enquêtes locales, elles ont souvent été commanditées pour intégrer des observatoires locaux naissants ; mais leurs responsables – habitués à manier surtout des comptages administratifs provenant de la police, de l'école, de l'habitat social, du service d'incendie etc. – ne parviennent pas facilement à utiliser des données aussi différentes que des résultats d'enquêtes portant sur l'ensemble de la population.

En Allemagne, les enquêtes n'ont pas d'impact notable sur les politiques publiques, sauf parfois pour justifier des mesures d'économie (Oberfell-Fuchs, 2008). Cependant la plupart des enquêtes locales récentes ont été commanditées par des autorités municipales à l'appui de programmes de prévention et de sécurité, sans que l'on en connaisse bien l'usage concret.

En Italie, aucun usage n'est relevé au niveau de l'État, mais certaines régions (principalement l'Émilie-Romagne qui s'est dotée d'un outil d'étude spécifique nommé *Città sicure* (*Des villes sûres*)) et quelques municipalités (notamment Modène ou Bologne) utilisent assez régulièrement les extensions d'échantillon régionales ou locales qu'elles demandent à l'ISTAT (Sacchini et Selmini, 2008).

C'est aussi le cas d'un certain nombre de villes et d'agglomérations, mais cette fois avec beaucoup plus d'incertitudes, à la fois sur le financement et aussi sur les capacités à intégrer ce type d'indicateurs. En Allemagne, Oberfell-Fuchs (2008, p. 122) semble assez sceptique sur le développement des enquêtes à ce niveau administratif ; d'autres au contraire l'estiment assuré. On peut citer le cas du *Moniteur de sécurité* belge dans les villes sous contrats de sécurité, mais cette fois avec un pilotage et un financement par l'État fédéral. Il semble bien

32. Voir aussi Allen, 2007.

33. Voir par exemple Feilzer, 2009.

qu'à long terme la fortune de telles enquêtes locales suppose la participation d'un gouvernement régional ou national à leur financement. Toutefois, une telle participation appelle des choix : il faut pouvoir déterminer quelles localités en bénéficieront et selon quels critères, question d'autant plus épineuse que les communes les plus touchées par la délinquance sont souvent les plus démunies de ressources pour financer des enquêtes.

En revanche, les enquêtes thématiques sur populations particulières – la violence contre les femmes et les jeunes (particulièrement les jeunes scolarisés et les étudiants) – semblent avoir partout une certaine résonance avec souvent de notables répercussions, comme on le voit pour les trois enquêtes espagnoles sur la violence contre les femmes. De même, en Allemagne, les enquêtes sur les violences scolaires ont éveillé un certain écho dans les milieux pédagogiques et chez les gestionnaires éducatifs.

Une évolution importante a pris récemment place en Angleterre et Galles : la responsabilité du *British Crime Survey* (BCS) qui relevait jusqu'alors d'un organisme ministériel vient d'être transférée à un organisme indépendant, l'*Office of National Statistics*, dans la perspective explicite de renforcer la confiance de la population dans la mesure de la délinquance.

L'implication du monde universitaire dans les enquêtes est plus marqué dans les pays du Nord que dans les pays méditerranéens

À ce point de vue encore, la situation est très variable selon les pays.

En Allemagne, non seulement un grand nombre d'enquêtes sont d'origine scientifique, mais encore un dispositif sans forte implication universitaire semble inimaginable, à tel point que l'une des raisons qui aurait retardé la mise sur pied d'une enquête nationale régulière serait la difficulté à déterminer quel institut scientifique en serait le pilote.

En Belgique et aux Pays-Bas, elle semble également forte : ce sont des centres universitaires qui avaient initié les premières de ces enquêtes et beaucoup de thèses qui procèdent à des analyses secondaires de leurs données. Il est remarquable que le commanditaire, la Police fédérale belge, réserve des crédits spéciaux pour encourager les universitaires à travailler sur ce type de données³⁴.

En Angleterre et au Pays de Galles, non seulement les enquêtes locales sont d'origine universitaire, mais encore de très importantes analyses secondaires ont été menées à bien par des équipes scientifiques recevant données et financement du *Home Office* (ministère de l'Intérieur).

En Italie, au contraire, l'implication universitaire semble faible³⁵ – encore que l'enquête nationale de l'ISTAT ait été conçue par un universitaire – et ce sont des centres d'étude dépendants de gouvernements régionaux (*Città sicure* ou *CISIS*) qui assurent la principale participation scientifique. Elle semble encore plus faible tant pour les enquêtes espagnoles que pour les expériences du ministère portugais de la Justice.

En France, certaines enquêtes sont pilotées par des organismes universitaires et donnent lieu à des analyses secondaires conséquentes. Cependant, le monde universitaire et celui des commanditaires d'enquêtes s'avèrent assez éloignés, même si un bon niveau de coopération caractérise les relations entre le monde académique et les statisticiens publics, notamment ceux l'Insee.

Dans tous les cas, même dans les pays qui semblent assez bien lotis comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France et la Belgique, on déplore le trop faible nombre de scientifiques quantitativistes capables de pousser les analyses secondaires sur ces données et d'en combiner les résultats avec ceux fournis dans le cadre plus général de la sociologie du crime. L'encadré ci-après donne, à titre d'illustration, quelques exemples d'analyses secondaires d'enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

La collaboration du monde scientifique est d'abord nécessaire pour éviter que commanditaires et utilisateurs évaluent mal les apports et les limites des enquêtes.

Elle est aussi importante pour la construction des enquêtes. Sans une expérience approfondie d'analyses secondaires et une fréquentation assidue de la littérature sociologique sur le crime, l'élaboration des protocoles peut se heurter à de graves difficultés. Pauwels et Pleyrier (2008) soulignent par exemple qu'on néglige souvent

34. Bien entendu, les universitaires recherchent également, pour leurs travaux sur les enquêtes, des crédits auprès d'organismes spécialement dédiés au financement des travaux universitaires tel le département fédéral de la Politique scientifique.

35. On cite cependant Transcrime des UU. di Trento et del Sacro Cuore à Milan.

QUELQUES ANALYSES SECONDAIRES DE DONNÉES D'ENQUÊTES

On citera d'abord des travaux **méthodologiques**. Ainsi l'analyse par Gabry Vanderveen (2006) des indicateurs d'insécurité et de leur signification tout comme celle de Jonathan Jackson (2005) sur la validation de nouvelles mesures de l'insécurité. Lieven Pauwels et Stefaan Pleysier (2005) ont étudié la validité transculturelle des mesures de l'insécurité. Stefaan Pleysier, Lieven Pauwels, Geert Vervaeke, Johan Goethals (2005) ont analysé l'invariance des estimations dans des enquêtes sur l'insécurité qui utilisent des instruments complexes comme les analyses factorielles ou les échelles. Helmut Kury (1994) et Helmut Kury *et al.* (2000) a étudié l'impact de la formulation des questions dans les enquêtes. Rainer Schnell et Frauke Kreuter (2000) ont analysé des cas où des enquêtes très semblables produisent pourtant des résultats différents. Robert *et al.* (2008) et Miceli *et al.* (2009) ont réussi à sérialiser les enquêtes nationales françaises malgré d'importants changements de protocoles.

Les **tendances de la criminalité** ont fait l'objet de différentes recherches, comme par exemple celles de Von Hoffer (2000), Estrada *et al.* (2011) et Svensson et Ring (2007) sur la violence en Suède.

D'autres recherches se sont concentrées sur les **victimations et les victimes**. Robert J. Sampson et Byron W. Groves (1989), Alan Trickett *et al.* (1995), tout comme Nicolas Herpin et Hugues Lagrange (2005), ainsi que Tim Hope (2007) ont analysé la distribution sociale et territoriale de la victimation et de l'insécurité. Egon Stephan (1976) tout comme Hans-Dieter Schwind *et al.* (1975, 2001) ont utilisé des enquêtes allemandes de victimation pour tester la théorie de la désorganisation sociale ; Pauwels *et al.* (2010) ont fait de même sur des données belges. Johan Van Wilsem (2003) a procédé à une analyse multiniveaux (individu, quartier, ville, pays) des effets du contexte sur la victimation. Les recherches de Ken Pease (1993, 1998) ont conduit à 'découvrir' réellement le relief de la victimation à répétition. Renée Zauberman, Philippe Robert, Marie-Lys Pottier (2004) sont parvenus à construire

des profils de victimes et de victimation en combinant circonstances de l'incident, manières de le vivre et façons d'y réagir. Zauberman, Robert *et al.* (2012) viennent d'étudier les diverses combinaisons de la victimation et de l'insécurité dans des espaces urbains et suburbains.

Certaines ont porté plutôt sur l'**insécurité**. Karin Wittebrood (2001), Pauwels et Hardyns (2010), Mohan *et al.* (2011) ont réalisé des analyses multiniveaux du sentiment d'insécurité dans les pays industrialisés ; Philippe Robert et Marie-Lys Pottier (2004) ont analysé l'évolution des préoccupations sécuritaires des classes moyennes françaises à la fin des années 1990. Surtout Stephen Farrall, Jonathan Jackson et Emily Gray (2009) ont démontré comment les formulations traditionnelles pouvaient entraîner une surévaluation de la peur du crime. Smolej et Kivivuori (2006, 2008) ont étudié la relation entre le message médiatique et la peur du crime en Finlande.

On peut citer encore des recherches concernant la **police**. Wesley Skogan (1994, 2007) a étudié les contacts police-public et l'évaluation des performances policières, à partir des résultats du BCS ; de même Philippe Robert, Renée Zauberman et Marie-Lys Pottier (2003) ont analysé, à partir des enquêtes en Île-de-France, le renvoi des victimes à la police sous l'angle d'une confrontation entre professionnel et profane. L'importance de la gravité des dommages dans la décision de renvoi a été démontrée à nouveau tant par Robert *et al.* (2010) que par Tarling *et al.* (2010). On n'omettra pas de mentionner les travaux européens sur la comparaison entre enquêtes et statistiques de police synthétisés dans Robert (2009).

Quelques recherches ont concerné plutôt les **attitudes vis-à-vis de la justice**. Ainsi, Mike Hough et Julian Roberts (2007) ainsi que Bradford (2011) ont étudié, à partir du BCS, la confiance que lui accordent les citoyens et les attitudes envers le choix de la peine (*sentencing*).

l'importance de la stabilité de l'instrument, sans laquelle on ne saura s'il faut attribuer une variation à un changement des phénomènes que l'on prétend mesurer ou à l'instabilité de l'instrument de mesure. Ils en déduisent qu'une modification, même minime, devrait toujours être précédée de recherches permettant à la fois de faire la balance entre le gain procuré par le changement et la perte entraînée par la rupture dans la continuité des observations, et de déterminer comment maintenir malgré tout la continuité de la série.

Elle est enfin importante dans la perspective de l'apport des enquêtes : sans analyse secondaire approfondie, sans croisement entre résultats d'enquête et acquis de la sociologie du crime,

on peut s'arrêter à de pseudo-résultats : tel est souvent le cas en matière d'insécurité. On s'expose également à ne tirer des enquêtes qu'un maigre parti de leur richesse potentielle, ce qui serait particulièrement regrettable pour des investigations aussi coûteuses.

Hope (2007) a ainsi montré que l'on a pendant des années attribué la baisse du cambriolage aux programmes de lutte contre les victimations à répétition, alors qu'elle s'expliquait plutôt – en tenant compte de l'acquis de la sociologie urbaine sur la ségrégation socio-spatiale et de la sociologie criminelle des occasions (*opportunities*) – par les stratégies de protection développées par les victimes potentielles. □

BIBLIOGRAPHIE

- Aebi M.-F. (2009)**, « Les enquêtes de délinquance autoreportées en Europe » in Zauberman R. (dir.) *Les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportée en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- Aebi M. F. et Linde A. (2010)**, « Is there a crime drop in Western Europe ? », *European Journal of Criminal Policy and Research*, vol. 16, n° 4, pp. 251-277.
- Agra C. da, Quintas J. et Fonseca E. (2001)**, « De la sécurité démocratique à la démocratie de sécurité : le cas portugais », *Déviance et Société*, vol. 25, n° 4, pp. 499-513.
- Agra C. da et Queiros C. (2007)**, « Research on fear of Crime in Portugal », Communication à *FP6 Coordinated Action CRIMPREV, Workpackage 4 Perceptions of crime and insecurity. Workshop on The Role of Social and Cultural Transformation in Constructing Contemporary Insecurities*, Esslingen, 02/06.
- Allen J. (2007)**, « Survey Assessments of Police Performance in the British Crime Survey » in Hough M. et Maxfield M.G. (Eds.) *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 183-197.
- Beck F., Arwidson P., Firdion J.-M., Jaspard M., Grémy I. et Warszawski J. (2001)**, « L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications » in Droesbeke J.J. et Lebart L. (dirs.), *Enquêtes, modèles et applications*, Paris, Dunod, pp. 285-293.
- Beck F., Legleye S. et Peretti-Watel P. (2005)**, « Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 86, pp. 5-29.
- Biderman A.D., Johnson L.A., Mc Intyre J. et Weir A.W. (1967)**, *Report on a Pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitudes Toward Law Enforcement. Field Survey I, President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice*, Washington D.C., Bureau of Social Science Research.
- Biderman A.D. et Lynch J.P. (2001)**, *Understanding crime incidence statistics : Why the UCR diverges from the NCS*, New York, Springer Press.
- Bradford B. (2011)**, « Convergence, Not Divergence ? : Trends and Trajectories in Public Contact and Confidence in the Police », *British Journal of Criminology*, vol. 51, n° 1, pp. 179-200.
- Crawford A. (2001)**, « Les politiques locales de prévention de la délinquance en Angleterre et au Pays de Galles : nouvelles stratégies et nouveaux développements », *Déviance et Société*, vol. 25, n° 4, pp. 427-458.
- Didier E., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R. (2009)**, « La solidité des institutions. Les statistiques de « victimation » de l'Insee (1996-2006) », *Genèses*, n° 74, pp. 128-144.
- Ditton J. et Farrall S. (2007)**, « The British Crime Survey and the Fear of Crime » in Hough J.M. et Maxfield M.G. (Eds.) *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 223-241.
- Ennis Ph. (1967)**, *Criminal Victimization in the US : A report of a national survey, President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Survey II*, Washington DC, President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice.
- Estrada F., Nilsson A., Jerre K. et Wikman S. (2010)**, « Violence at Work. The Emergence of a Social Problem », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 11, n° 1, pp. 46-65.
- Farrall S., Jackson J. et Gray E. (2009)**, *Social Order and the Fear of Crime in Contemporary Times*, Oxford, Oxford University Press.
- Feilzer M.Y. (2009)**, « Not Fit for Purpose ! The (Ab-)Use of the British Crime Survey as a Performance Measure for Individual Police Forces », *Policing*, vol. 3, n° 2, pp. 200-211.
- Frate A. A. del, Zvekić U. et Van Dijk J.J.M. (Eds.) (1993)**, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, UNICRI, Rome.
- Guilbert P. et Gautier A. (2006)**, *Baromètre santé 2005. Premiers résultats*, Saint-Denis, INPES.

- Hardyns W. et Pauwels L. (2010)**, « Different measures of fear of crime and survey measurement error » in Cools M. (Ed.) *Governance of Security Research Papers Series III, New Empirical Data, Theories and Analyses on Safety, Societal Problems and Citizens' Perceptions*, Antwerpen, Maklu, pp. 19-39.
- Herpin N. et Lagrange H. (2005)**, « La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage », *Revue économique*, vol. 56, n° 2, pp. 285-312.
- Hope T. (2005)**, « The New Local Governance of Community Safety in England and Wales », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, vol. 47, n° 2, pp. 369-387.
- Hope T. (2007)**, « The Distribution of Household Property Crime Victimization : Insights from the British Crime Survey » in Hough M. et Maxfield M. G. (Eds.) *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 99-124.
- Hough M. (2008)**, « Recherches sur la victimation et l'insécurité en Grande-Bretagne » in Zauberman R. (dir.) *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan, pp. 67-87.
- Hough M. et Maxfield M.G. (Eds.) (2007)**, *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing.
- Hough M. et Roberts J. (2007)**, « Public Opinion and Criminal Justice : The British Crime Survey and Beyond » in Hough M. et Maxfield M.G. (Eds.) *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 199-221.
- Jackson J. (2005)**, « Validating New Measures of the Fear of crime », *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 8, n° 4, pp. 297-315.
- Jones T., McLean B. et Young J. (1986)**, *The Islington Crime Survey. Crime, victimization and policing in inner-city London*, Aldershot, Gower.
- Kinsey R. (1984)**, *Merseyside Crime Survey : First Report*, Liverpool, Merseyside Metropolitan Council.
- Kury H. (1994)**, « The influence of the specific formulation of questions on the results of victim studies », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 2, n° 4, pp. 48-68.
- Kury H., Obergfell-Fuchs J. et Würger M. (2000)**, *Gemeinde und Kriminalität. Eine Untersuchung in Ost- und Westdeutschland*, Freiburg, Iuscrim.
- Lynch J.P. et Addington L.A. (Eds.) (2007)**, *Understanding Crime Rates. Revisiting the Divergence of the NCVS and UCR*, New York, Cambridge University Press.
- Mayhew P. et Van Dijk J. J. M. (1997)**, *Criminal Victimization in Eleven Industrialised countries. Key Findings from the 1996 International Crime Victims Survey*, Den Haag, WODC.
- Miceli L., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R. (2009)**, « De l'instantané au long métrage. L'enquête Cadre de Vie et Sécurité dans la série des données sur la victimation », *Économie et Statistique*, n° 426, pp. 3-28.
- Mohan J., Twigg L. et Taylor J. (2011)**, « Mind The Double Gap : Using Multivariate Multilevel Modelling to Investigate Public Perceptions of Crime Trends », *British Journal of Criminology*, vol. 51, n° 6, pp. 1035-1053.
- Obergfell-Fuchs J. (2008)**, « Les enquêtes sur la victimation et l'insécurité en Allemagne » in Zauberman R. (dir.) *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan, pp. 106-126.
- Pauwels L. et Hardyns W. (2010)**, « Does it really have to be 'an urban village' ? » in Pauwels L., Hardyns W. et van de Velde M. (Eds.) *Social disorganisation, offending, fear and victimisation. Findings from Belgian studies on the urban context of crime*, Den Haag, Boom Juridische Uitgevers, pp. 177-197.
- Pauwels L., Hardyns W. et van de Velde M. (Eds.) (2010)**, *Social disorganisation, offending, fear and victimisation. Findings from Belgian studies on the urban context of crime*, Den Haag, Boom Juridische Uitgevers.
- Pauwels L. et Pleysier S. (2005)**, « Assessing Cross-Cultural Validity of Fear of Crime Measures through Comparisons between Linguistic Communities in Belgium », *European Journal of Criminology*, vol. 2, n° 2, pp. 139-159.
- Pauwels L. et Pleysier S. (2008)**, « Victimes de délinquance et insécurité : les enquêtes en Belgique et aux Pays-Bas » in Zauberman R. (dir.) *Victimation et insécurité en Europe. Un*

bilan des enquêtes et de leurs usages, Paris, L'Harmattan, pp. 42-65.

Pease K. (1993), « Individual and community influences on victimisation and their implications for crime prevention » in Farrington D.P., Sampson R.J. et Wikstrom P.O. (Eds.) *Integrating Individual and Ecological Aspects of Crime*, Stockholm, National Council for Crime Prevention, pp. 323-338.

Pease K. (1998), *Repeat Victimisation : Taking Stock*, London, Home Office.

Pleysier S., Pauwels L., Vervaeke G. et Goethals J. (2005), « Temporal invariance in repeated cross-sectional 'fear of crime' research », *International Review of Victimology*, vol. 12, n° 3, pp. 273-292.

Pleysier S., Vervaeke G. et Goethals J. (2006), « Hoe 'representatief' is de Veiligheidsmonitor ? Over de accurateheid van telefonische surveys in Vlaanderen », *Panopticon*, vol. 27, n° 4, pp. 107-114.

Pleysier S., Vervaeke G., Goethals J. et Billiet J.B. (2003), « Assessing measurement invariance in 'fear of crime' instruments » in Vanderhallen M., Van Koppen P. J. et Goethals J. (dirs.) *Much ado about crime. Chapters on Psychology and Law*, Brussel, Politeia.

President's Commission on Law Enforcement et Administration of Justice (1967), *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.

Recasens I Brunet A. (2008), « Les enquêtes de victimation en péninsule ibérique » in Zauberman R. (dir.) *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan, pp. 147-164.

Reiss A.J. (1967), *Studies in crime and law enforcement in major metropolitan areas. President's Commission on Law enforcement and Administration of Justice, Field Survey III*, Washington DC, President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice.

Robert Ph. (2008), « Enquêtes françaises sur la victimation et l'insécurité » in Zauberman R. (dir.) *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan, pp. 89-103.

Robert Ph. (Ed.) (2009), *Comparing Crime Data in Europe. Official Crime Statistics and Survey Based Data*, Brussels, VUBPress.

Robert Ph. et Pottier M.-L. (2004), « Les préoccupations sécuritaires : une mutation ? », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n° 2, pp. 211-242.

Robert Ph. et Zauberman R. (1985), « Les victimes entre la délinquance et l'État », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 1-2, pp. 9-45.

Robert Ph., Zauberman R., Miceli L., Névanen S. et Didier E. (2010), « The Victim's Decision to Report Offences to the Police in France : Stating Losses or Expressing Attitudes », *International Review of Victimology*, vol. 17, n° 2, pp. 179-207.

Robert Ph., Zauberman R., Névanen S. et Didier E. (2008), « L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimation, France 1984-2005 », *Déviance et Société*, vol. 32, n° 4, pp. 335-371.

Robert Ph., Zauberman R. et Pottier M.-L. (2003), « La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance », *Sociologie du travail*, vol. 45, n° 3, pp. 343-359.

Rosenfeld R. (2007), « Explaining the Divergence Between UCR and NCVS Aggravated Assault Trends » in Lynch J.P. et Addington L.A. (Eds.) *Understanding Crime Rates. Revisiting the Divergence of the NCVS and UCR*, New York, Cambridge University Press, pp. 251-268.

Sacchini G. et Selmini R. (2008), « Recherches sur la victimation et l'insécurité en Italie » in Zauberman R. (dir.) *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan, pp. 127-146.

Sampson R.J. et Groves B.W. (1989), « Community Structure and Crime : Testing Social-Disorganization Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 94, n° 4, pp. 774-802.

Schnell R. et Kreuter F. (2000), « Untersuchungen zur Ursache unterschiedlicher Ergebnisse sehr ähnlicher Viktimisierungssurveys », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, vol. 52, n° 1, pp. 96-117.

Schwind H.-D., Ahlborn W., Eger H. J., Jany U., Pudel V. et Weiß R. (1975), *Dunkelforschung in Göttingen 1973/1974*, Wiesbaden, Bundeskriminalamt.

Schwind H.-D., Fetchenhauer D., Ahlborn W. et Weiß R. (2001), *Kriminalitätsphänomene im Langzeitvergleich am Beispiel einer deutschen Großstadt.*, Neuwied, Kriitel, Luchterhand.

- Skogan W.G. (1994)**, *Contacts Between Police and the Public : A British Crime Survey Report*, London, Her Majesty's Stationary Office.
- Skogan W.G. (2007)**, « Survey Assessments of Police Performance » in Hough M. et Maxfield M.G. (Eds.) *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing.
- Smith D.J. et Gray J. (1985)**, *Police and people in London, the PSI report*, Aldershot, Gower.
- Smolej M. et Kivivuori J. (2006)**, « The Relation Between Crime News and Fear of Violence », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 7, n° 2, pp. 211-227.
- Smolej M. et Kivivuori J. (2008)**, « Crime News Trends in Finland : A Review of Recent Research », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 9, n° 2, pp. 202-219.
- Sparks R.F., Genn H.G. et Dodd D.G. (1977)**, *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, Chichester-New York-Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- Stephan E. (1976)**, *Die Stuttgarter Opferbefragung. Eine kriminologisch-viktimologische Analyse zur Erforschung des Dunkelfeldes unter besonderer Berücksichtigung der Einstellung der Bevölkerung zur Kriminalität*, Wiesbaden, BKA.
- Svensson R. et Ring J. (2007)**, « Trends in Self-Reported Youth Crime and Victimization in Sweden, 1995-2005 », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 8, n° 2, pp. 185-209.
- Tarling R. et Morris K. (2010)**, « Reporting Crime to the Police », *British Journal of Criminology*, vol. 50, n° 3, pp. 474-490.
- Trickett A., Ellingworth D., Farrell G. et Pease K. (1995)**, « Crime victimisation in the Eighties : Changes in area and regional inequality », *British Journal of Criminology*, vol. 35, n° 3, pp. 343-359.
- Van Dijk J.J.M., Manchin R., Van Kesteren J., Nevala S. et Hideg G. (2007)**, *The Burden of Crime in the EU. Research Report : A Comparative Analysis of the European Crime and Safety Survey (EU ICS) 2005*, Brussels. [http://www.unicri.it/wwd/analysis/icvs/pdf_files/EUICS %20-%20The %20Burden %20of %20Crime %20in %20the %20EU.pdf](http://www.unicri.it/wwd/analysis/icvs/pdf_files/EUICS_%20-%20The%20Burden%20of%20Crime%20in%20the%20EU.pdf)
- Van Dijk J.J.M. et Mayhew P. (1992)**, *Criminal victimization in the Industrialized World : Key findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*, The Hague, Ministry of Justice.
- Van Dijk J.J.M., Mayhew P. et Killias M. (1990)**, *Experiences of Crime across the World. Key findings from the 1989 International Crime Survey*, Deventer - Boston, Kluwer.
- Van Dijk J.J.M. (2009)**, « Approcher la vérité en matière de délinquance la comparaison des données d'enquêtes en population générale avec les statistiques de police sur la délinquance enregistrée » in Robert Ph. (dir.) *Mesurer la délinquance en Europe. Comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-55.
- Van Dijk J. J. M., Mayhew P., Van Kesteren J., Aebi M. F. et Linde A. (2010)**, *Final report on the study on crime victimisation*, Tilburg, Intervict, University of Tilburg. <http://www.tilburguniversity.edu/research/institutes-and-research-groups/intervict/publications/archive/rapporteurostat.pdf>
- Van Kesteren J., Mayhew P. et Nieuwebeerta P. (2000)**, *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key Findings from the 2000 International Crime Victims Survey*, The Hague, WODC.
- Von Hofer H. (2000)**, « Criminal Violence and Youth in Sweden : A Long-term Perspective », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 1, n° 1, pp. 56-72.
- Vanderveen G. (2006)**, *Interpreting Fear, Crime, Risk and Unsafety*, Annandale, Boom Legal Publishers.
- Wittebrood K. (2001)**, « Onveiligheidsbeleving en slachtofferschap in westerse geïndustrialiseerde landen. Een multilevel-analyse », *Tijdschrift voor criminologie*, vol. 43, n° 2, pp. 144-157.
- van Wilsem J., de Graaf N.D. et Wittebrood K. (2003)**, « Cross-National Differences in Victimization. Disentangling the Impact of Composition and Context », *European Sociological Review*, vol. 19, n° 2, pp. 125-142
- Zauberman R., Robert Ph., Pérez-Díaz C. et Lévy R. (1990)**, *Les victimes, comportements et attitudes. Enquêtes nationales de victimation*, vol. 1, Paris, CESDIP. http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/DCS_52_-V1.pdf

Zauberman R., Robert Ph. et Pottier M.-L. (2004), « Profils de victimes, profils de victimations », *Déviance et Société*, vol. 28, n° 3, pp. 369-384.

Zauberman R. (dir.) (2008a), *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan.

Zauberman R. (Ed.) (2008b), *Victimisation and Insecurity in Europe. A Review of Surveys and their Uses*, Brussels, VUBPress.

Zauberman R., Robert P., Névanen S. et Bon D. (sous presse), « Victimation et insécurité en Île-de-France. Une analyse géosociale », *Revue française de sociologie*.
